



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 21 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 21 décembre 2020 au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ». La résolution 2558 (2020) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 18 décembre 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/1246 (pièce jointe à l'annexe I) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**



## Annexe I

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu du projet de résolution déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/1246) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 10 heures le vendredi 18 décembre 2020 et expirera à 10 heures le lundi 21 décembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à l'administrateur chargé de la Division des affaires du Conseil de sécurité (sutterlin@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du lundi 21 décembre 2020.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Jerry Matthews **Matjila**



## Conseil de sécurité

Provisoire  
17 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

### Saint-Vincent-et-les Grenadines : projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,*

*Réaffirmant sa résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale en date du 27 avril 2016, ainsi que ses résolutions 1645 (2005), 1947 (2010) et 2413 (2018) en date du 20 décembre 2005, du 29 octobre 2010 et du 26 avril 2018, respectivement, et les résolutions 60/180, 65/7 et 72/276 de l'Assemblée générale, respectivement adoptées à ces mêmes dates, et rappelant les déclarations de sa présidence du 28 juillet 2016, du 21 décembre 2017 et du 18 décembre 2018,*

*Réaffirmant que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont inséparables et se renforcent mutuellement,*

*Réaffirmant également que, par « pérennisation de la paix », il faudrait entendre, au sens large, un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement, et soulignant que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales, qu'elle devrait être reflétée dans chacun des trois piliers de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions, et qu'elle requiert l'attention et l'assistance constantes de la communauté internationale,*

*Réaffirmant la responsabilité première des autorités et des gouvernements nationaux pour ce qui est de recenser, de déterminer et de cibler les priorités, les stratégies et les activités axées sur la consolidation et la pérennisation de la paix, et soulignant à cet égard que l'ouverture est essentielle pour faire avancer les processus nationaux et servir les objectifs de consolidation de la paix des pays si l'on veut faire en sorte que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en considération,*

*Notant que l'année courante marque le vingtième anniversaire de sa résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité et le cinquième anniversaire de sa résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité, et conscient de l'importance que revêt une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité,*

des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix, et rappelant le cinquième anniversaire de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

*Se déclarant gravement préoccupé* par les conséquences dévastatrices de la COVID-19 dans le monde entier, en particulier dans les pays touchés par un conflit, soulignant qu'il convient d'appliquer pleinement sa résolution 2532 (2020) et notant les dispositions que l'Assemblée générale a énoncées sur la question dans sa résolution 74/306, notant que l'année 2020 ouvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, sachant que les progrès faits dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de l'ensemble de ses objectifs et cibles pourraient être entravés et les gains en matière de consolidation de la paix et de développement réduits à néant, et insistant sur la nécessité d'intégrer les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix à l'action menée en vue de reconstruire en mieux,

*Se félicitant* de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix<sup>1</sup> ainsi que des précieuses contributions apportées à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020 par la Commission de consolidation de la paix, dans sa lettre datée du 2 juillet 2020, et par le groupe de personnalités éminentes indépendantes, dans ses lettres datées du 6 juillet 2020, et prenant note des contributions issues des consultations thématiques et régionales, et encourageant les organismes des Nations Unies et organes de l'Organisation compétents, y compris la Commission de consolidation de la paix, à examiner plus avant ces éléments,

1. *Se félicite* des progrès accomplis par les États Membres dans l'application des résolutions relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix, notamment dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents des Nations Unies et de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris grâce aux réformes engagées par l'Organisation, en particulier de ceux qui ont été faits sur le terrain grâce au travail des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des équipes de pays des Nations Unies ainsi que de celui, important, du Fonds de consolidation de la paix, et encourage les États Membres et l'ensemble du système des Nations Unies, en partenariat avec les parties concernées, y compris les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les acteurs locaux de la consolidation de la paix et, le cas échéant, le secteur privé, à continuer de faire le nécessaire pour appliquer ces résolutions et à renforcer les efforts faits pour rendre plus cohérente l'action menée en matière de consolidation de la paix, à l'appui des priorités nationales en la matière et, en particulier, dans les pays touchés par un conflit ;

2. *Salue, en particulier,* le rôle important qui revient à la Commission de consolidation de la paix et demande à celle-ci de continuer à renforcer ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement pour soutenir les priorités définies et les efforts dirigés par les autorités nationales dans les pays et régions qui relèvent de son champ d'action, et à perfectionner ses méthodes de travail afin de gagner en efficacité et en influence au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix ;

3. *Réaffirme* que, pour être efficaces, les activités de consolidation de la paix doivent associer l'ensemble du système des Nations Unies et, à cet égard, souligne l'importance que revêtent des analyses conjointes et une planification stratégique efficace pour son action à long terme dans les pays touchés par un conflit ;

---

1 A/74/976-S/2020/773.

4. *Note* que le financement de la consolidation de la paix reste un défi majeur et prend note, par conséquent, de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir une réunion de haut niveau à sa soixante-seizième session en vue d'approfondir, d'étudier et d'envisager des solutions permettant d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix et d'inviter les organismes des Nations Unies et organes de l'Organisation compétents, y compris la Commission de consolidation de la paix, à présenter à l'avance, à partir de sa soixante-quinzième session et en application de leur mandat respectif, des contributions qui seront soumises aux États Membres pour examen et débat à cette réunion, et d'affirmer sa détermination à obtenir des résultats concrets ;

5. *Demande* qu'un nouvel examen d'ensemble des activités de consolidation de la paix des Nations Unies soit effectué en 2025, et prie le Secrétaire général de lui présenter en amont de cet examen, ainsi qu'à l'Assemblée générale, un rapport d'étape puis un rapport détaillé sur la question, respectivement en 2022 et en 2024, et le prie également, après la tenue dudit examen, de continuer à soumettre tous les deux ans aux États Membres, pour examen, un rapport sur l'état d'avancement de l'application des résolutions sur la consolidation et la pérennisation de la paix, en accordant l'attention voulue aux effets des réformes pertinentes sur les résultats obtenus à cet égard par le système des Nations Unies, l'accent étant mis sur les effets systématiques sur le terrain ;

6. *Décide* de rester saisi de la question.

---

## Annexe II

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 18 décembre 2020, relative au projet de résolution portant sur la consolidation et la pérennisation de la paix, publié sous la cote S/2020/1246.

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Belgique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Philippe **Kridelka**

---

**Annexe III****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2020/1246 déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires de la Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Dai Bing**

## Annexe IV

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à votre lettre datée du 18 décembre 2020, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2020/1246, déposé au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Sur instructions de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Envoyé spécial de la République dominicaine auprès  
du Conseil de sécurité  
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

**Annexe V****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Estonie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

## Annexe VI

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du 18 décembre 2020 du Président du Conseil de sécurité appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix », mis en bleu sous la cote S/2020/1246. La France vote pour.

L'Ambassadrice,  
Chargée d'affaires par intérim de la France auprès de l'Organisation  
des Nations Unies  
(*Signé*) Nathalie **Broadhurst Estival**

---

**Annexe VII****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 18 décembre 2020, par laquelle il engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix » et publié sous la cote S/2020/1246 est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

## Annexe VIII

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 18 décembre 2020, du Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/1246 portant sur la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

**Annexe IX****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'écris en référence à la lettre datée du 18 décembre 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

Le Ministre conseiller,  
Chargé d'affaires par intérim du Niger auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Niandou **Aougi**

## Annexe X

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 18 décembre 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2020/1246 portant sur la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Chargée d'affaires par intérim de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Dmitry Polyanskiy

**Annexe XI****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

## Annexe XII

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à notre lettre datée du 18 décembre 2020, concernant le projet de résolution S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

**Annexe XIII****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 18 décembre 2020, du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution, publié sous la cote S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix », je vous informe que la Tunisie vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tunisie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

## **Annexe XIV**

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 18 décembre 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Barbara **Woodward**

**Annexe XV****Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence au projet de résolution S/2020/1246, déposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kelly **Craft**

**Annexe XVI**

**Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 18 décembre 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/1246 déposé au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

---